

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND

TERMES DE REFERENCE DE SOUMISSIONNAIRE ET DEMANDE DE CONTRAT-SSA LOME - TOGO

Composante : Survie de l'Enfant

SECTION A

1-Titre de la consultation :

Recrutement d'un (e) consultant national (e) pour la capitalisation des bonnes pratiques sur le Programme Fonds Mondial pour l'Assainissement (FMA) au Togo

2-Section concernée : Survie de l'enfant/Eau, Hygiène, Assainissement

Activé 1.3 : Fin de la défécation à l'air libre

3-Objectif spécifique du projet : Documenter toutes les bonnes pratiques programmatiques et les leçons apprises sur le programme Fonds Mondial pour l'Assainissement

Selon les données de l'enquête MICS 2017, le taux de défécation à l'air libre est passé de 55,7% en 2010 à 45,3% en 2017.

Grâce aux interventions du programme Togo Sans défécation à l'air libre à l'horizon 2030, appuyé financièrement et techniquement par l'UNICEF et le WSSCC (Conseil de Concertation pour l'Approvisionnement en Eau potable et l'Assainissement) depuis 2013, 1 254 736 personnes vivent dans 1941 villages FDAL au 31 juillet 2020, soit 75% de la cible 2019 (1 682 000 pers). Le Ministère de la santé a assuré la coordination globale du programme, ce qui a permis de mettre en place des approches et mécanismes d'exécution appropriés pour des changements de comportements en matière d'assainissement et d'hygiène, notamment au niveau infranational.

Le 4 mai 2020, le Comité directeur du WSSCC a approuvé la nouvelle stratégie 2021-2025, ouvrant la voie à la transformation du WSSCC en Fonds pour l'Assainissement et l'Hygiène (SHF - Sanitation and Hygiene Fund). Ce nouveau fonds mondial, évolutif est destiné à soutenir efficacement les populations les plus pauvres et les plus délaissées du monde dans la concrétisation de l'objectif de développement durable relatif à l'assainissement et à l'hygiène.

Les actions du SHF s'articulent autour des objectifs stratégiques suivants : (i) L'accroissement des services d'assainissement et d'hygiène dans les ménages, (ii) le renforcement de la santé et l'hygiène menstruelle tout en favorisant l'autonomisation des femmes et des filles, (iii) l'augmentation des services d'assainissement, d'hygiène et de santé menstruelle de base dans les écoles et les centres de santé, (iv) le soutien à l'innovation en vue d'une gestion sûre de l'hygiène et l'assainissement y compris la santé et l'hygiène menstruelle.

Avec la transformation du WSSCC en un fonds pour l'hygiène et l'assainissement, il est opportun d'examiner les différentes approches mises en œuvre, les innovations apportées ainsi que les leçons tirées, afin de capitaliser les principales réussites pour nourrir les stratégies visant à atteindre l'ODD 6.2.

5- Objectifs de la consultation

L'Objectif de la consultation est de documenter toutes les bonnes pratiques programmatiques, les leçons apprises, y compris sur la thématique de la santé et l'hygiène menstruelle en termes de : (i) montages institutionnels, (ii) de partenariat, (iii) de coordination, (iv) des innovations techniques et technologiques, (v) des innovations en termes de financement de l'assainissement, ayant contribué aux résultats du programme. La finalité étant d'informer la programmation future des programmes d'hygiène et d'assainissement à grande échelle au Togo et dans d'autres régions du monde.

Tout en capitalisant sur les expériences réussies et les leçons tirées des acquis positifs et des échecs, ce travail permettra également de générer des connaissances et un savoir-faire qui pourront être répliqués dans d'autres contextes. C'est également un travail qui permettra de stimuler l'innovation, laquelle constitue un axe important dans le plan stratégique 2021-2025 du Sanitation and Hygiene Fund (SHF).

6- Supervision

Le ou la consultant(e) retenu(e) travaillera directement sous la supervision du Spécialiste Eau Hygiène et Assainissement.

7- Résultats attendus

1. Les bonnes pratiques programmatiques sur le programme Fonds Mondial pour l'assainissement (FMA) sont identifiées et capitalisées.
2. Les leçons apprises sur le programme sont documentées et diffusées.
3. Des études de cas sont élaborés et partagés avec les différents acteurs.
4. Les innovations identifiées sur le programme permettent d'orienter les initiatives futures.

8- Poste d'affectation : Le/la consultant(e) sera basé (e) à Lomé

Superviseur : Spécialiste Eau, Hygiène et Assainissement

Sous la supervision du Spécialiste Eau, Hygiène et Assainissement, le consultant aura pour tâches de :

- Analyser les différents rapports produits sur le programme ainsi que les données de suivi-Evaluation, les différents rapports bilan et tout autre document jugé pertinent ;
- Procéder à une collecte et à l'analyse des informations directes en utilisant les techniques suivantes : entretiens avec les communautés et bénéficiaires – visites des sites du programme etc. Cette approche permettra d'apprécier les approches et innovation, les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités menées. Elle permettra également de voir les initiatives prises dans les contextes spécifiques, les résultats obtenus, les défis ainsi que les solutions et innovations pour répondre aux défis ;
- Procéder à la collecte et à l'analyse des informations indirectes. Il s'agit des réunions avec les autorités locales, les entretiens avec les cellules régionales et préfectorales de coordination, les Chargés de M&E, les ONG, les équipes de projet au niveau de l'UNICEF et de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base.

Les aspects éthiques ci-après seront pris en compte lors de la collecte des données et de la rédaction du rapport :

- L'approbation éthique par le comité de déontologie locale. Cela pourrait être de l'Université nationale ou du Gouvernement.
- Anonymat et confidentialité. L'étude doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- Responsabilité. Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants (es) (es) ou entre le/la consultant (e) et les responsables des services concernant les conclusions et/ou recommandations de l'étude. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- Intégrité. Le/La consultant (e) se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas

expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète des informations demandées.

- Indépendance. Le/La consultant (e) doit veiller à rester indépendant (e) vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- Incidents. Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'enquête, ils doivent être immédiatement signalés au Spécialiste Suivi Evaluation à l'UNICEF. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- Validation de l'information. Le/la consultant (e) se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- Propriété intellectuelle. En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.
- Soumission des rapports. Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement moins bonne que ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

10-Produit final :

- Un plan détaillé de mise en œuvre de l'étude, y compris le cadre conceptuel, la méthodologie, le calendrier de l'étude ;
- Le rapport des consultations sur les bonnes pratiques en particulier sur la santé et l'hygiène menstruelle avec des recommandations sur comment utiliser l'apprentissage sur cette thématique pour la programmation catalytique et les innovations futures.
- Le Rapport final de la consultation prenant en compte tous les commentaires
- Une Fiche de bonnes pratiques ;
- Trois Etudes de cas.

Les utilisateurs des conclusions et recommandations de cette étude.

Les conclusions de l'étude seront utilisées non seulement pour la mise à l'échelle des interventions réussies mais également pour la conception de nouveaux programmes d'hygiène et d'assainissement. Il s'agit des services techniques de l'état, des organisations du système des nations unis, des collectivités locales, des organisations de la société civile et toute autre structure travaillant dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement.

11- Qualifications ou domaine de connaissance /expérience requise

Le/la consultant(e) national devra avoir les qualifications et expériences ci-après :

- Diplôme universitaire minimum BAC+5 en Sciences sociales, planification et gestion des Programmes de développement, en suivi Evaluation, Eau, Hygiène, Assainissement ou tout autre diplôme équivalent
- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans le secteur WASH en milieu rural et urbain, notamment en matière d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) et/ou d'autres approches de changement des comportements et programmes de mobilisation communautaire ;
- Solides expériences dans l'élaboration des rapports de programmes et la conduite de travaux de capitalisation (au moins 3 missions) ;

- Capacité à écrire des rapports clairs et bien structurés ;
- Expérience avérée dans la conduite de discussions avec les acteurs notamment du niveau national et de négociations avec des ministres et des hauts fonctionnaires

12-Durée de travail : Il s'agira d'une mission qui sera exécutée sur une période de 2 mois entre octobre et novembre 2020, avec un effectif de 42 jours ouvrables de travail.